

Une loi pour l'Internet faisant l'apologie des violences contre les femmes.
Internet

Posté par : JerryG

Publié le : 16/4/2009 15:00:00

« Sur Internet, il faut un filet de sécurité qui protège les plus fragiles »

Dans une interview exclusive accordée à Metro, **Valérie Létard**, secrétaire d'Etat à la solidarité, annonce qu'elle envisage de légiférer contre des vidéos sur Internet faisant l'apologie des violences contre les femmes.

Que symbolise pour vous cette chanson d'Orelsan « Sale pute », diffusée uniquement sur le web ?

Elle pose la question du curseur à mettre :

Jusqu'où peut-on aller sans tuer la liberté de cet outil mais en faisant en sorte qu'il ait un filet de sécurité qui protège les plus fragiles, c'est-à-dire les jeunes.

De plus, cette chanson qui appelle au viol, au meurtre et à l'incitation à la haine envers les femmes, est à l'opposé du travail que nous menons au gouvernement, avec les associations, pour rétablir le respect entre les filles et les garçons et lutter contre toutes les formes de violences.



À

Vous avez rencontré les responsables de Dailymotion la semaine dernière et de Youtube hier. Pourquoi ?

J'ai voulu d'abord comprendre pourquoi ce clip était maintenu sur Internet, malgré les demandes de retrait. La réponse des hébergeurs est qu'aucun contenu manifestement illicite ne peut être invoqué pour interdire cette vidéo.

De toute évidence, les filtres appliqués quand il s'agit de pédopornographie, d'incitation à la haine raciale et d'homophobie ne sont pas applicables à l'appel au viol et au meurtre envers les femmes ! Il y a apparemment un vide juridique, alors qu'il faudrait pouvoir actionner les mêmes leviers pour obtenir les mêmes résultats.

Je saisis donc aujourd'hui (hier, ndlr) le procureur de la République de Paris pour savoir si, dans notre arsenal juridique, on a les moyens de décrire ces chansons, à savoir « Sale pute » mais aussi celle intitulée « J'aime pas la Saint-Valentin », tout aussi violente. Il nous dira aussi si ces paroles peuvent faire l'objet d'une qualification pénale.

Et s'il s'avère qu'il y a véritablement un « vide » juridique en la matière ?

On verra s'il est opportun de compléter la loi sous forme de proposition de loi, projet de loi ou un texte plus global sur les violences faites aux femmes, afin de condamner l'apologie ou l'incitation au crime sexiste. Mon souci n'est pas de pénaliser les hébergeurs mais de leur donner les outils de leur propre régulation.

Je ne suis ni la police du net, ni liberticide. Mais si le filet de sécurité fonctionne pour la pédopornographie et le racisme, pourquoi ne s'appliquerait-il pas aux propos incitant aux crimes sexistes ?

On risque de vous reprocher l'assimilation rap = sexisme !

Les propos tels que « je vais t'avorter » l'opinel », vont bien plus loin que les mots durs et les mots chocs que les rappeurs ont largement le droit d'employer. On doit préserver la liberté de création et d'expression sans pour autant altérer les droits fondamentaux de la personne ! Internet n'est pas une autoroute sans code de la route.

On a un délit de code concernant le racisme, l'homophobie et la pédopornographie. N'y a-t-il pas quelque chose à faire pour que les relations entre les sexes ne s'aggravent pas plus ? Sans coercition mais avec des filets de sécurité.

[Recueilli par **Alexandra Bogaert**]
À